

## Conférence interministérielle Santé publique

**21 avril 2021**

### **Rapport**

#### Présents

##### Membres

|  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Wouter Beke, Ministre (président de la CIM)<br/>+ Katrien Van Kets, cheffe de Cabinet</li> </ul>                                | Gouvernement flamand  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Christie Morreale, Ministre<br/>+ Yolande Husden, cheffe de cabinet adjoint</li> </ul>  | Gouvernement wallon   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ri De Ridder, conseiller (en remplacement du Ministre Vandenbroucke, excusé)</li> <li>○ Jan Bertels, chef de cabinet</li> </ul> | Gouvernement fédéral  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Antonios Antoniadis, Ministre</li> </ul>  | Gouvernement de la Communauté germanophone  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Bénédicte Linard, Ministre</li> </ul>   | Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Valérie Glatigny, Ministre<br/>+ Delphine Haulotte, Conseillère</li> </ul>  | Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Miguel Lardennois, conseiller (en remplacement du Ministre Maron, excusé)</li> </ul>  | Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Kurt Doms, conseiller</li> <li>○ Vincent Hubert, conseiller</li> </ul>  | Secrétariat de la Conférence interministérielle Santé publique  |

##### Invités

|  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Koen Magnus</li> </ul>  | Commissariat Corona du Gouvernement                                    |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Karine Moykens</li> </ul>   | Coordinatrice du comité Interfédéral Testing et Tracing                |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Frank Robben</li> </ul>   | Administrateur général e- Health                                       |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Tom Auwers, président comité de direction</li> <li>○ Isabelle Van Der Brempt, cheffe de service</li> <li>○ Saskia Van den Bogaert, cheffe de cellule</li> </ul> | SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement |

##### Excusés

|   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Frank Vandenbroucke, Ministre</li> </ul> | Gouvernement fédéral  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Alain Maron, Ministre</li> </ul>         | Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande |

## 1. Politique en matière de COVID-19

### 1.1. Cadre des expérimentations et événements tests en fonction du CODECO du 23/4 : approbation

Ri de Ridder introduit brièvement le dossier, suivi de Koen Magnus du Commissariat Corona du gouvernement qui en précise la proposition de cadre, telle que reprise dans les slides présentés; le but est que, en fin de réunion, les membres de la CIM puissent marquer leur accord sur ledit cadre, comme demandé par le CODECO du 14/4/2021.

Les membres de la CIM remercient le Commissariat et tous les partenaires qui ont été impliqués dans le travail préparatoire.

Les commentaires/points d'attention suivants sont émis :

- Importance du critère de vocation scientifique pour les événements-tests ;
- Demande de précisions des points relatifs au CERM et CIRM ; le Commissariat mettre à disposition l'information nécessaire ;
- La nécessité de l'intervention d'un comité éthique n'est pas absolue pour tous les cas de figure;
- Importance de s'accorder sur la garantie que de grandes catégories d'événements soient couverts en culture, en sport, jeunesse (p ex : projets sport « outdoor », « indoor », avec/sans supporters) ;
- Proposition d'un cadre plus restreint ou flexible en termes de procédure (en évitant trop d'intermédiaires) ainsi que d'un cadre temporel bien déterminé pour une validation rapide des projets par les Ministres concernés;
- Demande de précisions sur les responsabilités et rôles de chacun et leur moment d'intervention dans la procédure (p ex : CIRM et CERM ? à quelle étape ? – personnes de contact ?). La procédure implique une adhésion de nombreux acteurs, tant au niveau sociétal, scientifique et politique, d'où le nombre d'étapes repris dans la proposition ;
- Possibilité d'inclure tous les secteurs, donc y compris économique, social, ...) est demandée
- Quid d'un événement à caractère répétitif ? (pièce de théâtre, jouée quotidiennement) ; à considérer comme événement « distinct » chaque jour ? A clarifier.
- Le pourcentage de la capacité de la salle (dans le contexte de la détermination de l'empreinte) signifie concrètement que, par exemple, une salle d'une capacité de 500 personnes pourra accueillir jusqu'à 250 personnes (dans le scénario 50%) ;
- Vu l'imminence du Championnat d'Europe de football (considéré comme un événement à caractère festif), la mise en place d'un événement test à ce niveau est fondamental.
- Par rapport à un événement répétitif (représentations théâtrales quotidiennes), il importe de préciser que chaque événement-test doit être une source d'apprentissage, avec chaque fois différentes modalités ; il faudra être très attentif donc à l'aspect « opérationnalisation » ainsi que du « quota » du nombre d'événements qui sera testé.

- En ce qui concerne les événements tests concrets destinés à être lancés à très court terme, KVS en cité pour la Flandre ; il est question également de six projets en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- En ce qui concerne le high footprint, le groupe size pour les « Proefevents mei » et « Proefevents juni » doivent s'entendre comme > 100 or 20-50% et non > 100 and/or 20-50% Pour le very high footprint le group size, pour le « Proefevents juni » doit s'entendre comme > 500 or 50-100 et non > 500 and/or 50-100. <sup>1</sup>
- Le Ministre Beke souligne que le terme « concertation » tel que repris dans la notification du CODECO du 14/4/2021 (p.5) sur la sélection des projets ne peut pas impliquer un « veto » par le niveau fédéral; son Ministre-Président a bien insisté, lors du dernier Codeco, sur une procédure de concertation, décision finale devant être prise par les Ministres compétents pour le secteur en question. Il demande à ce que cela soit bien clarifié et confirmé lors du Codeco de ce vendredi. Ri De Ridder marque une réserve sur cette demande, arguant que des conclusions claires avaient apportées lors du précédent Codeco par le Premier ; il rappelle en outre que c'est bien le consensus qui s'impose<sup>2</sup>. Il est proposé en tout cas un délai de maximum 4 jours ouvrés pour la réaction des Ministres fédéraux (Ministre de l'intérieur, Ministre de la santé publique) concernés après avis de la TF « testing » de chaque jeudi.

#### **CONCLUSIONS ET DÉCISIONS**

- 1. La CIM approuve globalement la proposition de cadre pour les expériences et les événements tests, en mettant l'accent sur les éléments suivants :**
  - 1.1. Le cadre scientifique des expériences et des événements tests est essentiel ;**
  - 1.2. Il faut s'assurer d'une mise en œuvre suffisamment souple du processus de décision sur les propositions de projets soumises ;**
  - 1.3. Pour l'instant, il n'est pas nécessaire de déterminer la répartition du nombre d'événements/expériences par entité. Toutefois, il faut faire preuve de la vigilance nécessaire pour assurer l'équilibre nécessaire entre toutes les entités (donc y compris l'entité fédérale). En ce sens, la CIM est informée chaque semaine de l'état du nombre et des caractéristiques pertinentes des projets approuvés.**

---

<sup>1</sup> Commentaire du Commissariat : Il faut interpréter cela strictement, c-à-d plus de 100 et/ou 20-50% => mais 100 avec un maximum de 20 à 50% de la capacité ; si plus de 50%, c'est une catégorie d'empreinte très élevée et ce n'est pas possible. Un événement pour 400 personnes dans une salle pour 500 personnes n'est pas possible. Un événement pour 400 personnes dans une salle de 1000 personnes est potentiellement possible.

<sup>2</sup> Le 22 avril, le gouvernement fédéral et le gouvernement flamand ont conclu l'accord suivant à ce sujet : "Si un ministre souhaite s'écarter de l'avis positif ou négatif de la Task Force/Commission, il prendra l'initiative de consulter les autres ministres en vue de prendre une décision collégiale. Le ministre de tutelle communique la décision collégiale au projet. »

## 2. Divers

- Stratégie de Vaccination : futur avis sur Johnson & Johnson/AstraZeneca/utilisation 2<sup>ème</sup> dose AstraZeneca

Un avis de la TaskForce « vaccination » sur les éléments susmentionnés est attendu ce vendredi 23 avril dans l'après-midi; la CIM doit se positionner sans délai après cet avis.

Une CIM se tiendra soit le vendredi 23 avril à 21H00 ou samedi 24 avril à 9H00, en fonction du timing de la disponibilité de l'avis de la Taskforce.

### **CONCLUSION ET DÉCISIONS**

- 2. La CIM se réunira pour prendre position sur l'avis que rendra la Taskforce sur JJ et AZ (critère âge et deuxième dose) soit 23 avril à 21H00 ou le samedi 24 avril à 9h00.**

## 3. Prochaine réunion : 23.04 ou 24.4.2021